



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

De la Commission du Conseil communal nommée le 12 août 2025

Objet : Préavis 08/2025 – Crédit d'étude - Avant-projet de requalification Sentier Centre

*Au Conseil communal du CHENIT,
Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs,*

La Commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le 25 août 2025 à 19h00 à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Étaient présents:

M. Christophe PIGUET, Force 3
M. Daniel KAEMPF, UDI
M. Bryan BURRI, UDI
M. Nicolas GUIGNARD, Roses-Verts, 1^{er} membre et rapport.

M. Frédéric GUYON, Roses-Verts, était absent.

La Municipalité était représentée par Mme. Carole DUBOIS, Municipale et M. Olivier BAUDAT, Syndic. MM. Arthur LESPAGNOL, chef du bureau technique et Julien CLAVEL, chef du service travaux et infrastructures étaient également présents.

Pour commencer, les membres de la Commission remercient tous ces intervenants pour la présentation claire et les réponses qu'ils ont apportées.

Il s'agit d'une demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet, autrement dit, le but est d'avoir une vision claire et cohérente du futur du Sentier, qui est l'endroit le plus dense de la commune. Pour cela, le territoire a été découpé en trois parties :

1. Le Sentier Est (jusqu'à la Golisse), un futur crédit d'étude sera prochainement déposé ;
2. Le Sentier Ouest (avec notamment le projet Ecole du futur), l'étude est comprise dans les budgets déjà votés à ce sujet ;
3. Le Sentier Centre, c'est l'objet du préavis du jour.

La volonté est de mettre en place une vision globale et coordonnée pour Le Sentier, qui comprenne la gestion des voitures, de la mobilité douce, des pistes cyclables, des espaces publics (parcs, etc), et qui permette également d'avoir une vue sur les futurs travaux en sous-sols.

Ce préavis démontre une nouvelle façon de procéder : c'est la première fois qu'un crédit d'étude est demandé pour un avant-projet, jusqu'ici les études étaient comprises dans les projets eux-mêmes. Un

des avantages de la pré-étude est de ne pas être contraignante financièrement : on peut répartir les différentes étapes dans le temps en fonction des disponibilités.

La réalisation de cette étude ne signifie donc pas qu'on va ensuite refaire tout le centre du Sentier en une fois. Mais, petit à petit, chaque intervention dans le centre sera faite en tenant compte d'une vue d'ensemble (par exemple pour éviter d'ouvrir trois fois le même bout de route). L'étude sur la mobilité douce qui est en train d'être terminée sera également intégrée dans cette vision du Sentier Centre. L'étude permettra également d'identifier d'éventuelles subventions qui pourraient être liées à telle ou telle chose (la mobilité douce, par exemple).

Le résultat de cette étude sera présenté au Conseil communal (mais il n'y aura pas de vote, car il n'y aura pas de décision à prendre à ce stade). Le travail sera ensuite réparti par «lots» (interface de la gare, etc) en fonction de l'avancement et de la priorité des différents projets, avec à chaque fois passage devant le Conseil Communal.

La Commission apprend qu'il pourrait y avoir une subvention pour cette étude (en particulier pour la partie «étude de l'interface voyageur»), mais ce n'est pas encore sûr donc il n'en a pas été tenu compte dans le budget. Le fait d'avoir déjà une étude sur la mobilité douce pourrait aussi aider à obtenir des subventions, et la Municipalité souligne que, de manière générale, le Canton a davantage tendance à soutenir les projets qui font partie d'une vision d'ensemble.

Les commissaires se demandent pourquoi il a été décidé de traiter Le Sentier Centre, avant Le Sentier Est. Pourquoi ne pas s'occuper des deux ensemble (la route principale au Sentier Est pose problème au niveau de la sécurité aux deux carrefours des Crêtets et de la Golisse, et est dangereuse pour les cyclistes) ? La réponse est que, d'une part il y avait une certaine urgence à cause de la gare qui sera bientôt remise en service ; et surtout la problématique des deux secteurs n'est pas la même : pour Le Sentier Est, il s'agit surtout d'une question de gestion des flux. Pour le Sentier Centre, il y a davantage de questions urbanistiques. Ceci dit, un préavis suivra d'ici novembre pour Sentier Est, appuyé sur l'étude de mobilité douce. Les trois secteurs seront bien sûr traités de façon cohérente.

Il faut également noter que plusieurs partenaires de l'îlot central (le carré formé par la Grand-Rue, la Route Neuve et la Rue de la Gare) participent à une autre étude sur le réaménagement de cette zone spécifique, la Commune s'est engagée à hauteur de CHF 5'000.00 (qui sont compris dans le coût du préavis) – l'étude totale coûte CHF 30'000.00.

La norme SIA 31 est une phase de la SIA 103. On s'en sert pour calculer le coût de l'étude (ça fonctionne pour des constructions mais pas pour des infrastructures), mais la norme est utile pour le cahier des charges. Le coût correspond à des offres, conformes aux prix du marché. Les commissaires considèrent tout de même que le prix de l'étude reste très élevé, si l'on pense qu'il représente environ 1'200 heures d'études. Mais puisque ces chiffres sont dans les normes....

Il y aura trois prestataires pour travailler sur ce mandat : un urbaniste et architecte du paysage ; un ingénieur civil ; et un ingénieur mobilité. Un diagnostic sera établi, puis plusieurs variantes seront proposées. La Municipalité choisira, puis l'avant-projet sera développé et chiffré sur la variante retenue.

Les deux autres communes sont informées de cette étude, comme cela se fait systématiquement pour tous les préavis en cette période de pré-fusion.

Conclusion

La Commission espère que cette étude permettra notamment de revaloriser l'espace qui se trouve au centre de l'îlot (avec la place de jeux), qui en aurait bien besoin. Les commissaires soutiennent

pleinement l'idée d'avoir une vision générale du développement du Sentier sur les prochaines années. Cela devrait apporter une cohérence dans les prochains projets, et permettre de réaliser quelques économies.

C'est donc à l'unanimité que la Commission chargée d'étudier le préavis 08/2025 vous propose, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les deux conclusions telles que mentionnées ci-dessous :

1. autorise la Municipalité à réaliser le crédit d'étude pour l'avant-projet de la requalification du Sentier Centre pour un montant de CHF 243'225.00;
2. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 243'225.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Sentier, le 31 août 2025

Au nom de la Commission:

Nicolas Guignard, rapporteur.